

## DEMANDE DE PRIX POUR SERVICES

<b>1. PROJET</b>	
NOM DU PROJET :	Economie Verte
CODE DU PROJET :	GIN21001

<b>2. OBJET DE LA DEMANDE</b>	
INTITULE DU MARCHÉ :	<b>Conception et impression de supports de communication pour le « Développement du potentiel d'économie verte du Mont Gangan »</b>
REFERENCE ENABEL :	GIN21001-10028
DATE DE LA DEMANDE :	14/11/2022

<b>3. INSTRUCTIONS</b>		
SEANCE D'INFORMATION :	Néant	
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	28/11/2022 à 16h00 au plus tard
	LIEU :	- Offre originale signée et datée sur papier + 3 copies sur papier et l'originale sur clé USB à transmettre à : <b>-M. Ahmed EL KHARCHY, Expert en Contractualisation, Cellule Contractualisation Enabel, Immeuble Koubia, 3<sup>ème</sup> étage appartement 301, Corniche nord, Camayenne</b>
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :	45 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.	

<b>4. DOCUMENTS DU MARCHÉ</b>		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE
1.	Formulaire de soumission <b><u>signée</u> : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT*</b>	Annexe 1
2.	Offre de prix / Décomposition du prix global et forfaitaire <b><u>signée</u> : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT*</b>	Annexe 2
3.	Conditions du marché	Annexe 3
4.	Termes de référence	Annexe 4
5.	Déclaration critères d'exclusion obligatoire <b><u>signée</u> : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT*</b>	Annexe 5
6.	Offre technique <b><u>signée</u> : A JOINDRE OBLIGATOIREMENT* : <u>sur base des termes de référence</u></b>	Annexe 6
7.	RCCM	Annexe 7

\* **A joindre obligatoirement à l'offre** : la notification et ces documents constituent le contrat).

## ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHÉ :	Conception et impression de supports de communication pour le « Développement du potentiel d'économie verte du Mont Gangan »
REFERENCE ENABEL :	GIN21001-10028

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMERO D'ENTREPRISE :	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIERE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

En cas de doute, nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

**ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX / DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE**

• **LOT 1 : Conception de maquettes de communication.**

N°	DESCRIPTION	QUANTITE	UNITE	PU* HTVA (GNF)	PT* HTVA (GNF)
1.	Expert en art graphique	52	H/J		
<b>TOTAL* HTVA (GNF) :</b>					

• **LOT 2 : Impression de supports de communication.**

N°	DESCRIPTION	QUANTITE	PU* HTVA (GNF)	PT* HTVA (GNF)	
1	Boîte à Image A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+)	43			
2	Livret A5	141			
3	Dépliant A5	364			
4	Affiches A0	438			
5	Affiches A4	846			
6	Cadres photos A0	45			
7	Kakemonos	3			
<b>TOTAL* HTVA (GNF) :</b>					

\* Conformément à l'article 7 (Prix – cf. Art 32 § 3 de l'AR du 18 avril 2017) des conditions du marché (voir annexe 3)

**Livraison :**

• **LOT 1 : Conception de maquettes de communication**

DELAI DE MISE EN ŒUVRE :	52 jours de calendrier à compter de la commande
LIEU DE MISE EN ŒUVRE :	Kindia

• **LOT 2 : Impression de supports de communication**

DELAI DE MISE EN ŒUVRE :	11 jours de calendrier à compter de la commande
LIEU DE MISE EN ŒUVRE :	Conakry

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

## **ANNEXE 3 : CONDITIONS DU MARCHE**

### **1. Définitions**

Pouvoir adjudicateur : Enabel, agence de développement belge, au nom et pour le compte de laquelle agit valablement M. Ahmed EL KHARCHY, Expert en contractualisation, ou son représentant mandaté.

Adjudicataire : La société à qui le marché est attribué.

### **2. Loi et langue applicables au marché**

Le marché est lancé en procédure « marché faible montant » en application de l’art 92 de la Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.

Les présentes conditions spécifiques s’appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d’Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

- la Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.
- L’Arrêté Royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L’Arrêté Royal du 14/01/2013 établissant les Règles Générales d’Exécution (RGE) des marchés publics et des concessions de travaux publics.

La langue utilisée est le français.

### **3. Ordre hiérarchique des documents contractuels**

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l’ordre hiérarchique suivant :

- (a) Les conditions du marché,
- (b) Les termes de référence,
- (c) L’offre de prix / décomposition du prix global et forfaitaire,
- (d) Tout autre document faisant partie du contrat (les avenants suivent l’ordre hiérarchique du document qu’ils modifient),
- (e) L’offre technique avec l’appendice(s).

### **4. Fonctionnaire dirigeant – cf. Art. 11 RGE**

	<b>Fonctionnaire dirigeant</b>
Nom :	Ultérieurement

Les communications lui sont adressées par écrit et/ou par email. L’Adjudicataire s’assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l’exécution du marché, y compris l’établissement de procès-verbaux et d’états des lieux, l’approbation des fournitures, des états d’avancements et des décomptes, la délivrance d’ordres modificatifs. **Cependant, la signature d’avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché est de la compétence du pouvoir Adjudicateur (Annexe 3 paragraphe 1).**

## 5. Documents à fournir

Le contractant fournira en français au plus tard au moment de la fin de l'exécution (selon les prescriptions des termes de références) :

- **LOT 1 : Conception de maquettes de communication**

- Rapport séance de cadrage ;
- Rapport de l'atelier de validation ;
- Maquettes en format numérique :

- *Thématique déforestation*

- 3 types d'affiches de taille A0 présentant différentes images sur la déforestation ;
- 3 types d'affiches de taille A4 présentant différentes images sur la déforestation ;
- 1 dépliant de taille A5
- 1 livret de taille A5
- 1 BAI de taille A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+)

- *Thématique écotourisme*

- 5 types de cadres photos de taille A0 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;
- 5 types d'affiches de taille A0 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;
- 5 types d'affiches de taille A4 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;
- 1 dépliant de taille A5 ;
- 1 livret de taille A5.

- *Thématique feux de brousse*

- 3 types d'affiches de taille A0 présentant différentes images sur les feux de brousse ;
- 3 types d'affiches de taille A4 présentant différentes images sur les feux de brousse ;
- 1 dépliant de taille A5 ;
- 1 livret de taille A5 ;
- 1 BAI de taille A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+)

- *Thématique braconnage*

- 3 types d'affiches de taille A0 présentant différentes images sur le braconnage ;
- 3 types d'affiches de taille A4 présentant différentes images sur le braconnage ;
- 1 dépliant de taille A5 ;
- 1 livret de taille A5 ;
- 1 BAI de taille A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+)

- *Thématique Intervention Economie verte-Mont Gangan*

- 1 dépliant taille A5 ;
- 3 kakemonos.

- **LOT 2 : Impression de supports de communication**

- Rapport séance de cadrage ;

- Prototype supports de communication :

- 1 boîte à images format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+)
- 1 livret format A5 ;
- 1 dépliant format A5 ;
- 1 affiche format A0 ;
- 1 affiche format A4 ;
- 1 cadre photo format A0 ;
- et 1 kakemono.

- Supports de communication

- 43 boîtes à images format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+);
- 141 livrets format A5 ;
- 364 dépliants format A5 ;
- 438 affiches format A0 ;
- 846 affiches format A4 ;
- 45 cadres photos format A0 ;
- et 3 kakemonos.

## **6. Acceptation de la commande – cf. Art. 54 RGE**

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

## **7. Prix – cf. Art 32 § 3 de l'AR du 18 avril 2017**

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en GNF. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

- Les honoraires, les per diem, les frais de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché.
- Les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice de l'article art. 54 du RGE et sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit.

La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

## **8. Modalités d'exécution – cf. Art. 154 RGE**

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des services et/ou documents associés, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution. Cette amende est limitée à un maximum de 7,5% du montant total de la commande. Une pénalité spéciale de 450 € est également appliquée pour les mêmes raisons à partir d'un retard de 10 jours calendrier.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

#### **9. Refus et Acceptation en cas de services, réception provisoire – cf. Art. 118, 120 RGE**

L'Adjudicataire fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

L'acceptation se fait dans les locaux du Pouvoir Adjudicateur comme une réception provisoire complète.

En cas de refus entier ou partiel, l'Adjudicataire est tenu de corriger, à ses frais et risques, les services refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des services conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur de services.

#### **10. Sécurité**

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

#### **11. Sous-traitance et cession – cf. Art. 12, 13 RGE**

L'Adjudicataire n'est pas autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du marché. Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

Toute cession donnera lieu à la signature d'un avenant au contrat existant.

#### **12. Facturation et paiement – cf. Art. 127 RGE**

Les paiements sont effectués par virement en GNF.

Le paiement au contractant des montants dus est effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai de trente jours.

La facture contient le détail complet des fournitures qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « **certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de ..... (montant en toutes lettres)** », ainsi que la référence « **GIN21001-10028 et N° du bon de commande** », et l'intitulé du marché « **Conception et impression de supports de communication dans le cadre de l'intervention « Développement du potentiel d'économie verte du Mont Gangan »** ». La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Les paiements seront effectués après réception et approbation des services.

L'adresse de facturation est :

**M. Ernest DIARRA,**  
**Responsable Administratif et Financier International du programme**  
**BILATERAL**

**Projet Economie Verte**

**Immeuble Koubia, Camayenne, Commune de Dixinn, 3ème étage, Appt 302,**  
**Agence Belge de Développement**

**13. Cautionnement – cf. Art. 25 RGE**

Etant donné la valeur du marché, aucun cautionnement n'est exigé.

**14. Responsabilités**

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution du marché.

L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

**15. Assurances**

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » (montant assuré minimum : 1.250.000 euros), « accidents de travail » (montant assuré minimum : 35.000 euros) et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance.

L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

**16. Droits de propriété intellectuelle – cf. Art. 19 RGE**

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

En dérogation à l'Article 19 § 1 du RGE, le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans



le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

### **17. Obligation de confidentialité**

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur.

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

### **18. Sécurité des données et des systèmes d'information**

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d'information du Pouvoir Adjudicateur, d'intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l'Adjudicataire s'assure :

- De la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés ;
- De respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d'accès en particulier ;
- De respecter l'interdiction d'importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
- De respecter l'interdiction d'exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

### **19. Inspection et test**

Le soumissionnaire / adjudicataire est tenu d'organiser à la demande du pouvoir adjudicateur des visites d'entreprise. Ces visites d'entreprise ont pour but de :

- Permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer du bien-fondé de toutes les déclarations du soumissionnaire en matière de qualité, capacité, organisation... ;
- Permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer du respect des conditions contractuelles pendant l'exécution du marché.

### **20. Défaut d'exécution et sanctions – cf. Art. 44 RGE**

L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire. L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés. Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 85 à 88, 123, 124, 154 et 155.

## **21. Litiges**

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## ANNEXE 4 : TERMES DE REFERENCE

### 1. Contexte et justification

Enabel est l'Agence Belge de développement. Elle exécute la coopération gouvernementale belge. L'Agence met également en œuvre des actions pour d'autres organisations nationales et internationales. Avec ses partenaires belges et internationaux, Enabel fournit des solutions pour relever des défis mondiaux urgents : le changement climatique, l'urbanisation, la mobilité humaine, la paix et la sécurité, les inégalités sociales et économiques, et la citoyenneté mondiale. Avec 1800 collaborateurs et collaboratrices, Enabel gère quelque 150 projets dans une vingtaine de pays, en Belgique, en Afrique et au Moyen-Orient.

La Guinée est un pays partenaire de la coopération belge depuis janvier 2016. Depuis 2019, un programme bilatéral Guinée-Belgique, arrimé à la vision du développement socio-économique de la Guinée et des priorités de la coopération au développement belge est mis en œuvre par Enabel. Le programme vise à contribuer à la croissance économique durable et inclusive sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou, par la création d'emplois décents et l'accroissement durable du niveau de vie des individus et communautés soutenus. Pour réaliser ces objectifs, cinq projets sont opérationnalisés de façon complémentaire, à travers 3 piliers stratégiques : Entrepreneuriat, Droits sexuels et reproductifs et Formations.

S'agissant spécifiquement du pilier Entrepreneuriat, il ambitionne de contribuer à la croissance et à la transformation économiques en Guinée en promouvant le développement de l'entrepreneuriat local sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou. Ce programme entend également œuvrer à la création d'emplois décents dans une série de secteurs économiques porteurs, tant au niveau urbain que rural, et accroître durablement les revenus et le niveau de vie des individus et communautés qui y sont actifs.

Dans le cadre du pilier Entrepreneuriat, un nouveau projet a été lancé. Il est axé sur le développement du potentiel d'économie verte dans et autour du site du Mont Gangan à Kindia, zone naturelle à haut potentiel environnemental et touristique. Ce projet s'inscrit dans la gestion intégrée et participative du territoire du Mont Gangan visant la conservation et la valorisation des ressources naturelles du site tout en participant à une agriculture respectueuse de l'environnement et au développement socio-économique des populations à travers la mise à niveau de filières et chaînes de valeur ajoutée d'importance et la promotion de l'écotourisme.

Dans le cadre de ce nouveau projet, Enabel fait de la communication, un élément central dans l'optique de faire prendre conscience aux communautés locales et autres acteurs, de l'importance et de l'intérêt de conserver les ressources naturelles de leur territoire et qu'ils agissent en conséquence. Ainsi, afin d'impliquer de façon effective, à travers l'information, l'éducation et la sensibilisation, les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre et la durabilité des acquis de l'intervention, il est prévu la conception et l'impression de supports de communication

adaptées. Le contenu des supports de communication portera sur diverses thématiques d'intérêt pour l'intervention et le contexte du territoire du Mont Gangan.

## 2. Objectif général

De façon générale, il s'agit de renforcer la stratégie de communication de l'intervention Economie verte – Mont Gangan à travers une série de supports au contenu adapté, prêt à l'emploi pour ce qui est des séances d'information, de sensibilisation et d'éducation.

## 3. Objectifs spécifiques

Ce marché est subdivisé en 2 lots qui visent spécifiquement à développer différents outils d'information, de sensibilisation et d'éducation visant un large public autour des thématiques que sont la déforestation, les feux de brousse, le braconnage, l'écotourisme et l'intervention Economie verte – Mont Gangan.

Lesdits lots se présentent comme suit :

- Lot 1 : conception de maquettes de communication ;
- Lot 2 : impression de supports de communication.

## 4. Résultats attendus

Au terme du présent marché, les résultats suivants sont attendus :

- Au titre de la conception de maquettes de communication :
  - les dessins illustratifs des différents types de maquettes, en lien avec les messages clés fournis par l'intervention, sont élaborés ;
  - les pré maquettes et maquettes validées des livrets, affiches, boîtes à images, cadres photos et kakemonos sont disponibles ;
- Concernant l'impression des supports de communication :
  - chacune des maquettes validées est reproduite en nombre d'exemplaires tel que demandé par l'intervention (voir méthodologie) ;
  - les différents exemplaires sont remis à l'équipe d'intervention qui organisera leur distribution selon les cibles visées.

## 5. Méthodologie

Afin de faciliter et veiller à ce que le contenu des supports de communication à produire soit conforme aux objectifs et résultats de l'intervention, il est préalablement produit par l'équipe de l'intervention des messages clés relatifs aux thématiques suivantes :

- l'intervention « Développement du potentiel d'économie verte du Mont Gangan » ;
- la déforestation ;
- le braconnage ;
- les feux de brousse ;
- l'écotourisme.

Les tableaux en annexe en précisent les détails.

Les principaux points d'articulation pour le déroulement du processus de conception et d'impression des supports de communication sont notamment :

- ***La tenue d'une séance de cadrage pour une compréhension commune des tâches à réaliser***

Il faut d'emblée noter que selon ses capacités, une structure peut soumissionner pour un ou les 2 lots :

- Lot 1 : conception de maquettes de communication ;
- Lot 2 : impression de supports de communication.

Ainsi, la/les structure(s) retenue(s), aura/auront une rencontre avec l'équipe de l'intervention et le Communication Officer d'Enabel afin d'avoir la même compréhension en ce qui concerne les objectifs, le contenu et la portée des tâches à réaliser. À ce titre, les propositions initiales seront passées en revue et des échanges auront lieu afin d'en consolider le contenu. Un réaménagement du programme de travail du/des Consultants pourrait être fait à cette occasion.

Le/les Consultant(s) retenu(s) intégrera(ont) dans sa/leur démarche par la suite les observations issues de cette rencontre. Les produits issus de ce marché restent la propriété d'Enabel et ne pourraient faire l'objet d'aucune exploitation à but commercial ou utilisés à titre personnel.

- ***La réalisation des maquettes de communication***

La nature des maquettes à réaliser est fonction à la fois de la thématique et des cibles. Au total, sept (7) maquettes de différentes natures seront produites. Ce sont notamment :

- des boîtes à images de format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+);
- des livrets de format A5 ;
- des dépliants de format A5 ;
- des affiches de format A0 ;
- des affiches de format A4 ;
- des cadres photos de format A0 ;
- et des kakemonos.

Le consultant procédera à la conception de ces différentes maquettes en s'appuyant sur le contenu des thématiques. Plus concrètement, il s'agira de :

- traduire les messages clés en textes synthétiques pour les images ;
- réaliser le premier crayonnage ;
- faire la mise en couleur et la mise en page ;
- procéder à la validation des images et des textes auprès des acteurs. L'équipe de l'intervention, le Communication Officer d'Enabel, ainsi que les STD de l'environnement et de l'écotourisme qui prendront part à cette première validation ;
- conception des pré maquettes à travers un deuxième crayonnage afin de corriger les imperfections et consolider les images et textes ;
- validation des prémaquettes ;
- remise des maquettes.

- ***L'impression des supports de communication***

Il s'agit ici de la reproduction de chaque type de maquette validé en un certain nombre d'exemplaires tel que prévu par l'équipe d'intervention dans le tableau ci-dessous. Cependant, il sera produit préalablement des prototypes pour chaque type de maquette avant reproduction complète. La vérification préalable de la qualité du prototype sera nécessaire par l'équipe de l'intervention et le Communication Officer. Le tableau récapitulatif de la quantité à imprimer est indiqué ci-dessous. Plus de détails sont donnés en annexe.

Supports	THEMATIQUES					TOTAL
	Déforestation	Feux de brousse	Ecotourisme	Braconnage	Intervention Economie verte	
<b>Boîte à Image A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+) ;</b>	16	16	0	11	0	<b>43</b>
<b>Livret A5</b>	44	44	20	33	0	<b>141</b>
<b>Dépliant A5</b>	59	59	75	43	128	<b>364</b>
<b>Affiches A0</b>	116	116	105	101	0	<b>438</b>
<b>Affiches A4</b>	252	252	105	237	0	<b>846</b>
<b>Cadres photos A0</b>	0	0	45	0	0	<b>45</b>
<b>Kakemonos</b>	0	0	0	0	3	<b>3</b>

Les quantités prévues dans le tableau ci-dessus sont des quantités présumées et peuvent être modifiées selon le prix unitaire proposé par le prestataire.

## 6. Livrables attendus

Il est attendu du/des Consultants, la fourniture des livrables ci-dessous :

- Relevant de la conception des maquettes de communication, les propositions sous format numérique devront être déposées sur clé USB. Ces propositions concernent aussi bien les pré maquettes que les maquettes. Ce sont :
  - *Thématique déforestation*
    - 3 types d'affiches de format A0 présentant différentes images sur la déforestation ;
    - 3 types d'affiches de format A4 présentant différentes images sur la déforestation ;
    - 1 dépliant de format A5 ;
    - 1 livret de format A5 ;
    - 1 BAI de format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+).

- *Thématique écotourisme*
  - 5 types de cadres photos de format A0 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;
  - 5 types d'affiches de format A0 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;
  - 5 types d'affiches de format A4 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;
  - 1 dépliant de format A5 ;
  - 1 livret de format A5.
- *Thématique feux de brousse*
  - 3 types d'affiches de format A0 présentant différentes images sur les feux de brousse ;
  - 3 types d'affiches de format A4 présentant différentes images sur les feux de brousse ;
  - 1 dépliant de format A5 ;
  - 1 livret de format A5 ;
  - 1 BAI de format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+).
- *Thématique braconnage*
  - 3 types d'affiches de format A0 présentant différentes images sur le braconnage ;
  - 3 types d'affiches de format A4 présentant différentes images sur le braconnage ;
  - 1 dépliant de format A5 ;
  - 1 livret de format A5 ;
  - 1 BAI de format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+).
- *Thématique Intervention Economie verte-Mont Gangan*
  - 1 dépliant format A5 ;
  - 3 kakemonos.
- Concernant l'impression des supports de communication, les produits suivants sont attendus :
  - *Prototypes*
    - 1 boîte à images format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+) ;
    - 1 livret format A5 ;
    - 1 dépliant format A5 ;
    - 1 affiche format A0 ;



- 1 affiche format A4 ;
  - 1 cadre photo format A0 ;
  - 1 kakemono.
- *Supports de communication*
- 43 boîtes à images format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+);
  - 141 livrets format A5 ;
  - 364 dépliant format A5 ;
  - 438 affiches format A0 ;
  - 846 affiches format A4 ;
  - 45 cadres photos format A0 ;
  - et 3 kakemonos.

En plus des supports physiques, une clé USB comportant les versions modifiables et les dernières versions des maquettes qui ont servi à l'impression des supports sera également remise à l'équipe de l'intervention.

## 7. Calendrier, période et durée

Chaque lot aura une durée maximale telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous. Le lot 2 étant dépendant du lot 1, au cas où ces lots reviendraient à un seul soumissionnaire, la durée maximale correspondrait à la somme des durées propres à chaque lot.

Lots	Etapas	Durée (jours)	Mois 1				Mois 2				Mois 3			
			S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
-	<b>Séance de cadrage</b>	<b>2</b>												
<b>Lot 1</b>	<b>Réalisation des maquettes de communication</b>	<b>50</b>												
	Traduire les messages clés en textes synthétiques pour les images et validation	7												
	Réaliser le premier crayonnage	14												
	Faire la mise en couleur et la mise en page	7												
	Procéder à la validation des images et des textes auprès des acteurs. L'équipe de l'intervention, le Communication Officer d'Enabel	5												
	Réalisation des prémaquettes	14												
	Validation et remise des maquettes	3												

Lots	Etapes	Durée (jours)	Mois 1				Mois 2				Mois 3			
			S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Lot 2	<b>Impression des supports</b>	<b>11</b>												
	Impression des prototypes	2												
	Validation des prototypes	1												
	Impressions des supports de communication	7												
	Remise des supports	1												

## 8. Profil et Expériences du consultant

Au vu de la spécificité des tâches à accomplir, la firme recherchée doit être une structure ayant une expérience dans la conception et/ou l'impression de supports de communication. Cependant, le personnel clé à minima recherché est le suivant :

Lots	Profil et expérience recherchés
<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Lot 1</u> : réalisation des maquettes de communication</li> </ul>	<p><i>Expert en art graphique</i> : un profil (Bac +3 minimum) en art graphique ou en infographie et ayant au moins 5 ans d'expérience confirmé dans le dessin et la conception des maquettes pour imprimerie. Des expériences de production de maquettes de communication sur des thématiques liées à la conservation, la valorisation des ressources naturelles et l'environnement de façon générale seront très appréciables.</p> <p>Outre l'expert ci-dessus décrit, l'équipe en support qui sera constituée devra avoir une bonne connaissance dans le traitement assisté par ordinateur des photographies et création des maquettes d'information et de sensibilisation.</p> <p>La qualité des logiciels utilisés sera également prise en compte.</p>

<b>Lots</b>	<b>Profil et expérience recherchés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Lot 2</u> : impression des supports de communication</li> </ul>	<p><i>Structure qualifiée en impression de supports de communication</i> (BAI, dépliants, livrets, affiches, kakemonos et cadres photos). La qualité des dessins (finitions et couleurs) ainsi que la qualité du papier d'échantillons de ses impressions seront particulièrement appréciées.</p>

## 9. Contenu de la candidature

Les dossiers de candidature à soumettre seront constitués d'une offre technique et financière.

### 9.1. Offre technique

L'offre technique du Soumissionnaire doit fournir les documents suivants pouvant être répartis en deux parties : une proposition technique et méthodologique d'une part et le personnel mobilisé d'autre part.

- **Proposition technique et méthodologique**

S'agissant de la proposition technique et méthodologique à soumettre, le contenu se présentera de la façon suivante :

Pour le lot 1, chacune des propositions techniques et méthodologiques doit fournir les éléments suivants :

- 1) la compréhension de la mission et du contexte ainsi que celle des objectifs de la mission et des tâches demandées ;
- 2) la méthodologie (plan de travail) que le soumissionnaire propose de suivre pour la réalisation de la mission, adjoint d'un chronogramme détaillé de l'exécution des prestations.

Il est en outre attendu, en plus des éléments ci-dessus mentionnés, une proposition d'affiche pour les 5 thématiques retenues pour le lot 1 sur clé USB ou sur un lien exploitable.

S'agissant du lot 2, il sera demandé de transmettre d'une part les informations sur des expériences similaires d'impression de supports de communication et d'autre part, deux modèles de supports physiques de sensibilisation, sous format A0 et A4, produites pour une campagne de sensibilisation.

Au cas où une collaboration avec une ou plusieurs autres structures serait envisagée par le soumissionnaire pour la réalisation du présent marché, un protocole d'accord entre le soumissionnaire et cette/ces structure(s) daté et signé par chacune des parties est attendu parmi les éléments à fournir et toutes les informations requises doivent être fournies par les deux membres du groupement.

Les soumissionnaires joindront à leur offre la liste des missions similaires exécutées au cours des 3 dernières années (2019 à 2021, éventuellement 2022) d'un montant cumulatif de :

- 13 000 € pour le lot 1 ;
- 12 000€ pour le lot 2.

Des attestations de bonne fin ou PV de réception complète des missions seront fournis. Dans chaque cas, les documents doivent notamment indiquer l'intitulé de la mission, le client, le pays, l'année, le montant total de la prestation et la durée de la mission.

N.B : Ces références indiquées ci-haut sont cumulatives pour être attributaire de plus d'un lot du marché.

- **Organisation et personnel**

Dans cette partie, il est demandé au soumissionnaire du lot 1 notamment de proposer la structure et la composition de son équipe. Il est alors attendu les éléments suivants :

- la structure de l'équipe ;
- et les CV des membres de l'équipe (Experts seulement ) accompagnés des diplômes et attestations de travail.

## **9.2. Offre financière**

Pour ce qui est du format, voir le formulaire de demande de prix avec modalités de paiement en annexe. Elle devra intégrer pour le lot 1 l'ensemble des coûts du consultant : honoraires, frais de transport, frais de subsistance (perdiems + hébergement), communication, etc. Pour le lot 2, elle devra présenter le prix unitaire et le prix total en fonction des quantités à imprimer telles qu'indiquées dans le présent document.

## 10. Critères d'attribution

- **Lot 1**

### Evaluation de la proposition technique

Concernant le lot 1, les propositions techniques des soumissionnaires seront évaluées au moyen des critères et du système de points spécifiés ci-après. Chaque proposition technique recevra une note technique (Nt).

N°	Grille d'évaluation	Max.
1	Compréhension de la mission et du contexte	20
2	Profil de l'Expert & Expérience	40
3	Approche méthodologique	40
<b>Total</b>		<b>100,00</b>

### Un minimum de 70/100 sera nécessaire pour passer l'étape de l'évaluation technique.

- Le lot 1 du marché sera attribué au Soumissionnaire ayant l'offre jugée régulière et économiquement avantageuse sur la base des critères ci-après :
  - 70% pour l'offre technique : (qualité de l'offre)
  - 30% pour l'offre financière.

## Evaluation de la proposition financière

La formule utilisée pour établir les scores financiers des offres sélectionnées est la suivante : en pourcentage du moins disant :

$$Sf = 30 - ((F - Fm) / F) \times 30$$

**Sf** étant le score financier, **Fm** la proposition la moins-disant et **F** le montant de la proposition considérée

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : 70% pour les propositions techniques et 30% pour les propositions financières. Le classement final sera fait sur la base de la note finale obtenue en appliquant la formule suivante :

$$\text{Note finale} : 70\% \times Nt + 30\% \times Sf$$

Le soumissionnaire qui aura obtenu la meilleure note cumulée sera classé premier et déclaré admissible pour l'attribution du marché.

### Lot 2 :

Pour l'évaluation technique du lot 2, des spécifications techniques des différents types de supports à imprimer sont indiquées dans le tableau qui suit.

Spécifications techniques requises	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire	Observations*
<b>Boîte à images</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+)</li><li>○ Dimensions 42,0 x 59,4 cm</li><li>○ Reliure en spirales</li><li>○ Orientation paysage</li></ul>		1 clé USB contenant un exemple de boîte à images correspondant aux spécifications techniques proposées par le soumissionnaire devra être remise. Cette boîte à images peut être issue d'un travail avec Enabel ou non.
<b>Livret</b>		

Spécifications techniques requises	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire	Observations*
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Format A5</li> <li>○ Dimensions 14,8 x 21,0 cm</li> <li>○ Orientation portrait</li> </ul>		1 exemple de livret correspondant aux spécifications techniques proposées par le soumissionnaire devra être présenté. Ce livret peut être issu d'un travail avec Enabel ou non.
<b>Grande Affiche</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Format A0</li> <li>○ Dimensions 84,1 x 118,9 cm</li> <li>○ Papier photo</li> <li>○ Orientation portrait ou paysage</li> </ul>		1 exemple de grande affiche correspondant aux spécifications techniques proposées par le soumissionnaire devra être présenté. Cette affiche peut être issue d'un travail avec Enabel ou non.
<b>Petite affiche</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Format A4</li> <li>○ Dimensions 21,0 x 29,7 cm</li> <li>○ Papier photo</li> <li>○ Orientation portrait ou paysage</li> </ul>		1 exemple de petite affiche correspondant aux spécifications techniques proposées par le soumissionnaire devra être présenté. Cette affiche peut être issue d'un travail avec Enabel ou non.
<b>Cadre photo</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Format A0</li> <li>○ Dimensions 84,1 x 118,9 cm</li> <li>○ Papier photo mate</li> <li>○ Orientation portrait ou paysage</li> </ul>		Une clé USB contenant des images d'exemples de cadres photos produits devront être remise par le soumissionnaire démontrant ainsi son savoir-faire.

Spécifications techniques requises	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire	Observations*
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ structure du cadre en bois ou aluminium</li> <li>○ Images et logos fournies par l'intervention Economie Verte</li> </ul>		
<b>Kakemono</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dimensions : 80x199 cm</li> <li>○ Structure : aluminium anodisé, avec pied stabilisateur</li> <li>○ Sac de transport matelassé inclus</li> <li>○ Marquage (informations transmises par l'intervention Economie Verte)</li> </ul>		<p>Une clé USB contenant des images de kakemonos produits devra être remise par le soumissionnaire démontrant ainsi son savoir-faire.</p>

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière et conforme sur le plan technique en tenant compte du critère ci-dessous :

- Prix : 100%.



## 11. Jalons de paiement

Pour le lot 1, le paiement dans le cadre de la présente prestation se fera par jalons successifs selon les activités qui seront exécutées et les livrables y associés (Cf. tableau ci-après). En outre, le temps de mobilisation des experts, sur lequel sera basée l'offre, ne peut dépasser les quantités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Jalon de paiement	Livrables attendus	Activités	Expert H/J
Jalon 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapport séance de cadrage</li> <li>○ Rapport de l'atelier de validation</li> </ul>	Séance de cadrage Traduire les messages clés en textes synthétiques pour les images et validation Réaliser le premier crayonnage Faire la mise en couleur et la mise en page Procéder à la validation des images et des textes auprès des acteurs. L'équipe de l'intervention, le Communication Officer d'Enabel	Expert en art graphique <b>35</b>
Jalon 2	Prémaquettes et maquettes en format numérique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Thématique déforestation</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 types d'affiches de format A0 présentant différentes images sur la déforestation ;</li> <li>○ 3 types d'affiches de format A4 présentant différentes images sur la déforestation ;</li> <li>○ 1 dépliant de format A5</li> <li>○ 1 livret de format A5</li> <li>○ 1 BAI de format A2 (de préférence ou à défaut A3 ou A3+)</li> </ul> </li> <li>• <i>Thématique écotourisme</i></li> </ul>	Réalisation des prémaquettes	Expert en art graphique <b>17</b>

Jalon de paiement	Livrables attendus	Activités	Expert H/J
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 5 types de cadres photos de format A0 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;</li> <li>○ 5 types d'affiches de format A0 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;</li> <li>○ 5 types d'affiches de format A4 présentant différentes images de sites d'intérêt écotouristique ;</li> <li>○ 1 dépliant de format A5 ;</li> <li>○ 1 livret de format A5.</li> <li>• <i>Thématique feux de brousse</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 types d'affiches de format A0 présentant différentes images sur les feux de brousse ;</li> <li>○ 3 types d'affiches de format A4 présentant différentes images sur les feux de brousse ;</li> <li>○ 1 dépliant de format A5 ;</li> <li>○ 1 livret de format A5 ;</li> <li>○ 1 BAI de format A2 (de préférence ou à défaut A3 ou A3+)</li> </ul> </li> <li>• <i>Thématique braconnage</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 types d'affiches de format A0 présentant différentes images sur le braconnage ;</li> <li>○ 3 types d'affiches de format A4 présentant différentes images sur le braconnage ;</li> <li>○ 1 dépliant de format A5 ;</li> <li>○ 1 livret de format A5 ;</li> <li>○ 1 BAI de format A2 (de préférence ou à défaut A3 ou A3+)</li> </ul> </li> <li>• <i>Thématique Intervention Economie verte-Mont Gangan</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 dépliant format A5 ;</li> <li>○ 3 kakemonos.</li> </ul> </li> </ul>	Validation et remise des maquettes	

Concernant le lot 2, le paiement se fera après livraison des supports imprimés. Cependant, avant l'impression proprement dite, des prototypes de chaque maquette présentée par le bénéficiaire du marché devront être validés par l'équipe d'Economie verte et le Communication Officer d'Enabel.

<b>Livrables</b>	<b>Activités</b>
Prototype maquettes de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 boîte à images format A2 (de préférence ou à défaut A3 ou A3+)</li> <li>○ 1 livret format A5 ;</li> <li>○ 1 dépliant format A5 ;</li> <li>○ 1 affiche format A0 ;</li> <li>○ 1 affiche format A4 ;</li> <li>○ 1 cadre photo format A0 ;</li> <li>○ et 1 kakemono.</li> </ul>	Séance de cadrage Élaboration et validation des prototypes à reproduire
Supports de communication <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 43 boîtes à images format A2 de préférence (ou à défaut A3 ou A3+);</li> <li>○ 141 livrets format A5 ;</li> <li>○ 364 dépliant format A5 ;</li> <li>○ 438 affiches format A0 ;</li> <li>○ 846 affiches format A4 ;</li> <li>○ 45 cadres photos format A0 ;</li> <li>○ et 3 kakemonos.</li> </ul>	Impression des maquettes de communication  Remise des maquettes de communication.

## 12. Annexes

**Tableau 1 :** Thématiques et Identification des messages clés pour maquettes de sensibilisation et communication PNMB.

AXE THEMATIQUE 1 : L'intervention « Développement du potentiel d'économie verte du Mont Gangan.		
Objectifs	Sujets à aborder	Messages clés à véhiculer
Rappeler aux communautés les potentialités du territoire du Mont Gangan et les menaces sur ses ressources naturelles.	Potentiel environnemental (biodiversité et climat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le mont et sa forêt submontagnarde constituent un régulateur naturel très efficace du climat local favorable à l'agriculture ;</li> <li>- présence d'espèces endémiques ne se trouvant nulle part ailleurs dans le monde que sur le Mont Gangan ;</li> <li>- reconnue comme Zone Tropicale Importante Pour les Plantes (ZTIP) ;</li> <li>- reconnue comme Zone d'importance pour les oiseaux ;</li> <li>- diversité de plantes médicinales ;</li> <li>- présence de la forêt classée du Gangan depuis 1942 de 9000 ha.</li> </ul>
	Potentiel touristique/écotouristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vue panoramique au sommet culminant à 1 115 m d'altitude ;</li> <li>- grottes</li> <li>- chutes en période pluvieuse ;</li> <li>- lac Samaya ;</li> <li>- traces des « Hommes préhistoriques » ;</li> <li>- autres sites naturels tout aussi intéressants : le voile de la mariée et les Eaux de Kilissi entre autres ;</li> <li>- Site Mont Gangan répertorié comme d'intérêt dans tous les guides et agences de voyages</li> </ul>
	Les menaces pesant sur ces potentialités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exploitation du bois énergie ;</li> <li>- les mauvaises pratiques agricoles prédatrices de forêts</li> <li>- les feux de brousse ;</li> <li>- l'expansion urbaine de Kindia ;</li> <li>- l'insalubrité au sommet du Mont Gangan.</li> </ul>
	Les effets des agressions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la perte progressive de la forêt submontagnarde du Mont Gangan ;</li> <li>- la perturbation du calendrier agricole ;</li> <li>- le tarissement des sources et cours d'eau en saison sèche ;</li> <li>- l'appauvrissement des sols.</li> </ul>
Amener progressivement les communautés	Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De façon générale : contribuer à la croissance économique durable et inclusive sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou ;</li> <li>- Plus spécifiquement : Les communautés, autorités et acteurs économiques locaux s'organisent pour la gestion durable du Mont Gangan et la valorisation du potentiel d'économie verte.</li> </ul>

locales à apprécier l'opportunité que constitue l'intervention Economie verte – Mont Gangan	Economie verte comme projet de prise conscience pour agir ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer un cadre de concertation pour se parler malgré les intérêts divergents autour d'un objectif commun : la gestion durable d'un territoire riche en potentialités ;</li> <li>- faire prendre conscience que la préservation du capital naturel est la garantie à la sécurisation du système de production agricole et d'un mieux-être pour la génération actuelle et future.</li> </ul>
	Economie verte comme opportunité de développement local durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- allier développement et conservation des ressources naturelles ;</li> <li>- promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et moins prédatrices du couvert forestier;</li> <li>- développement de l'entrepreneuriat dans les filières d'intérêt (miel, mangues, fruits de cueillette)</li> <li>- appuis aux initiatives féminines ;</li> <li>- création d'emplois chez les jeunes dans les domaines agricoles et de l'écotourisme ;</li> <li>- appuis aux élus locaux, notamment des Plans de Développement Local (PDL)</li> </ul>
<b>AXE THEMATIQUE 2 : La déforestation.</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Sujets à aborder</b>	<b>Messages clés à véhiculer</b>
Rappeler aux populations l'importance de la forêt et les conséquences de sa dégradation	Le rôle de la forêt et son importance	<p>Les forêts sont indispensables pour les populations du territoire du Mont Gangan. Elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouvellent et purifient l'air que nous respirons ;</li> <li>- empêchent les inondations, la sécheresse et l'érosion du sol ;</li> <li>- empêchent l'assèchement des têtes de source, des cours d'eau et des plans d'eau ;</li> <li>- procurent des aliments (produits forestiers non ligneux) et des plantes médicinales. « La forêt est à la fois un grenier et une pharmacie ».</li> </ul>
	Les actes de déforestation	<p>Certains actes posés par l'Homme entraînent la dégradation voire la disparition des forêts. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les défrichements agricoles anarchiques,</li> <li>- la coupe abusive de bois pour l'habitat et le feu ;</li> <li>- les feux de brousse.</li> </ul>
	Les conséquences à terme de la déforestation	<p>Malheureusement, les actes de déforestation sont à la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la baisse de la pluviométrie</li> <li>- la sécheresse ;</li> <li>- l'appauvrissement des sols ;</li> <li>- la baisse de la productivité agricole ;</li> <li>- l'épuisement des ressources hydrauliques ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la dénudation des berges des cours d'eau et des têtes de source ;</li> <li>- la disparition des animaux ;</li> <li>- la famine ;</li> <li>- l'exposition aux vents violents, ;</li> <li>- la pauvreté ;</li> <li>- l'exode rural.</li> </ul>
Encourager les initiatives de conservation et de régénération des forêts		<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Non à la déforestation ! Sans arbres, la vie sur Terre n'existera pas ! Pour éviter d'y arriver, préservons nos forêts à tout prix ! »</li> <li>- la lutte contre la déforestation est un engagement personnel et collectif ;</li> <li>- se résoudre à lutter contre la déforestation pour pouvoir continuer de bénéficier de ses services et en faire profiter la génération future</li> </ul>
	Lutte contre la déforestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- «Celui qui plante un arbre n'aura pas vécu inutilement! »</li> <li>- «Faisons en sorte que nos enfants et petits-enfants ne nous maudissent car nous les aurions légué un territoire dépourvu de forêts ».</li> <li>- il faut s'engager dans des actions individuelles ou collectives de protection et régénération des forêts (mise en défens des berges de cours d'eau et des têtes de source, conservation des surfaces de forêts encore existantes, les sites culturels)</li> <li>- il faut pratiquer l'agriculture autrement en adoptant de nouvelles pratiques agro écologiques telles que : l'épargne d'arbres dans les champs, la mise en place de haies vives autour des champs, l'utilisation de bio pesticides et de compost, l'emploi de cordons pierreux sur parcelles en pentes, etc.</li> </ul>
	Conseils pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser des foyers améliorés pour réduire la coupe de bois énergie</li> </ul>
	Législation	Il faut se préoccuper et veiller à la connectivité des habitats forestiers en favorisant la continuité de la trame forestière pour un déplacement des animaux et des habitats moins fragmentés et la réduction des conflits Hommes-Faunes.
		Il faut respecter la législation en vigueur. Exemple : Pas de coupes d'arbres dans un intervalle de 10 m de part et d'autre des cours d'eau.
	Il faut :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer aux séances de sensibilisation pour la lutte contre la déforestation et sensibiliser à son tour ceux qui s'adonnent aux pratiques de déforestation ;</li> <li>- informer les autorités compétentes sur les cas de déforestation dans le PNMB</li> </ul>

<b>AXE THEMATIQUE 3 : Les feux de brousse incontrôlés</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Sujets à aborder</b>	<b>Messages clés à véhiculer</b>
Faire prendre conscience aux communautés et les amener à contribuer en agissant à la réduction des feux de brousse incontrôlés	Origines des feux incontrôlés	Les feux incontrôlés proviennent d'activités humaines telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les cultures sur brulis ;</li> <li>- l'extraction du miel ;</li> <li>- la chasse ;</li> <li>- la manipulation d'objets inflammables ;</li> <li>- les feux de ménage, etc.</li> </ul>
	Conséquences des feux incontrôlés	Un feu non contrôlé peut devenir très dangereux à travers notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'incendie de grands espaces forestiers ;</li> <li>- la stérilité des sols ;</li> <li>- le ravage des têtes de source et des forêts galeries ;</li> <li>- la pollution de l'air ;</li> <li>- la destruction de villages ;</li> <li>- la perte en vies humaines et animales ...</li> </ul>
	Comment éviter les feux incontrôlés et leur propagation	Il faut : <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter la réglementation en vigueur en la matière. Respect de la période de mise à feu précoce. Eviter les feux tardifs;</li> <li>- « Ne brûlons pas la brousse ! la survie de l'environnement, le maintien de l'économie et la vie humaine en dépendent ».</li> <li>- installer des pares-feux autour des forêts et des parcelles agricoles</li> </ul>
<b>AXE THEMATIQUE 4: Le braconnage</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Sujets à aborder</b>	<b>Messages clés à véhiculer</b>
Structurer les connaissances des populations riveraines sur le	Braconnage : acte criminel contre les ressources naturelles et l'environnement	C'est la capture et la mise à mort d'espèces sauvages de façon illégale et illicite  Ces espèces sont souvent protégées par des lois internationales et nationales (donner des exemples)

phénomène de braconnage	Conséquences du braconnage sur l'environnement	La destruction des écosystèmes et la chaîne alimentaire La destruction de la faune et de la flore
	Incidences du braconnage sur la vie des populations locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Met en péril la gestion <u>durable</u> des <u>ressources naturelles</u> faunistiques, mais aussi indirectement la forêt et la flore en éliminant des <u>espèces-clé</u> (celles qui transportent les graines ou fécondent certaines espèces) ou des <u>espèces fondatrices</u></li> <li>- Risques liés à l'épidémie d'Ebola</li> <li>- Pêche illégale dans les zones de frayère contribue à l'épuisement du poisson</li> </ul>
Edifier les populations sur les peines encourues et leurs effets	La répression et les peines encourues	<p>Les sanctions prévues par la loi, la prison</p> <p>Les sanctions prévues dans les accords locaux, par les comités villageois et les groupements d'intérêt général</p> <p>Les conséquences sur la vie familiale du délinquant</p>
Amener les populations à participer à la lutte contre le braconnage	L'information, la sensibilisation, la communication	<p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser ceux qui s'adonnent et ceux qui veulent s'adonner au braconnage ;</li> <li>- refuser de loger ou de transporter des braconniers ;</li> <li>- informer les agents des eaux et forêts en cas de connaissance avérée ou de préparation d'actes de braconnage;</li> <li>- développer et contrôler une prime à l'information par les agents des eaux et forêts ;</li> <li>- que les restaurateurs refusent le gibier braconné</li> </ul>
	Activités alternatives	Elevage, pisciculture pour la fourniture en protéines des populations locales
<b>AXE THEMATIQUE 5: L'écotourisme</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Sujets à aborder</b>	<b>Messages clés à véhiculer</b>
Renforcer les connaissances des populations et du	Définition de l'écotourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but d'admirer le paysage et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente), observable dans ces zones ;</li> <li>- L'écotourisme est donc fortement lié au capital naturel qu'il faut protéger.</li> </ul>



secteur privé sur l'écotourisme		
Faire connaître le potentiel écotouristique du territoire du Mont Gangan et aux alentours	Les sites naturels, culturels et préhistoriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- forêt submontagnarde du Mont Gangan ;</li> <li>- vue panoramique au sommet culminant à 1 115 m d'altitude ;</li> <li>- grottes</li> <li>- chutes en période pluvieuse ;</li> <li>- lac Samaya ;</li> <li>- traces des « Hommes préhistoriques » ;</li> <li>- autres sites naturels tout aussi intéressants : le voile de la mariée et les Eaux de Kilissi entre autres ;</li> <li>- site Mont Gangan répertorié comme d'intérêt dans tous les guides et agences de voyages</li> </ul>
Amener les communautés et le secteur privé à voir l'écotourisme comme une opportunité de développement durable pour eux	Écotourisme comme générateur d'emplois et de revenus pour les jeunes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- emploi occasionnel, à temps partiel ou à plein temps, pour des opérateurs touristiques privés ;</li> <li>- perception de revenus à travers des droits d'accès aux sites/parcours, l'hébergement chez l'habitant, les services de guide, la préparation et vente de nourriture et de produits artisanaux, etc. ;</li> </ul>
	Écotourisme comme moyen de lutte contre la dégradation du capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- alternative à des activités non durables telles que la coupe de bois abusive de bois énergie</li> <li>- les revenus générés doivent faire prendre conscience sur la capacité de fournisseur de revenus du capital naturel quand il existe et qu'il n'est pas perdu</li> </ul>
	Écotourisme comme pourvoyeurs de clientèle dans la restauration et l'hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion et la valorisation de la destination Mont Gangan et au-delà dans la région de Kindia susciteront la curiosité des touristes ;</li> <li>- l'augmentation du nombre de touristes aura un impact sur le taux d'occupation des lits dans les sites d'hébergement en place de même que les tables pour les restaurants. De bonnes affaires donc.</li> </ul>
Amener les communautés, le secteur privé et les STD à prendre des mesures pour	Agir ensemble pour la promotion et le développement de l'écotourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'écotourisme doit être cependant contrôlé pour éviter des effets pervers tels que la dégradation des ressources naturelles du fait de fortes affluences non ou mal organisées</li> <li>- conclure des partenariats entre communautés et secteur privé ;</li> <li>- l'écotourisme doit pouvoir être géré et planifié par les autorités compétentes (STD, élus locaux) en synergie avec les communautés et le secteur privé ;</li> </ul>

promouvoir l'écotourisme		<ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer à travers différents canaux sur les potentialités écotouristiques du territoire du Mont Gangan et au-delà ;</li> <li>- veiller au renforcement des capacités du secteur privé pour améliorer les prestations de services en terme d'accueil et d'hébergement ;</li> <li>- améliorer les capacités des guides touristiques pour rendre inoubliable le parcours d'un circuit touristique.</li> </ul>
--------------------------	--	---

**Tableau 2 :** Base de détermination de la quantité des supports de communication à imprimer.

Supports de communication		Bénéficiaires								
Thématiques	Types	Niveau central	Niveau Régional	Niveau Préfectoral	Niveau Communal	Niveau village	Organisations villageoises	Secteur privé	Enabel	Total à imprimer
		-Min. Tourisme -Min. Environnement -Min. Agriculture -OGPR - ONT	-IR Environnement -IR Agriculture	-Préfecture de Kindia -Préfecture de Dubreka -DP Environnement K. - DP Agriculture K. -DP Tourisme K. -DP Environnement D. - DP Agriculture D. -DP Tourisme D.	-CU Kindia - CR Samaya -CR Damakaniah -CR Tondon -CR Falissade -CR Bangouyah -CR Kolente	Environ 17 villages	Environ 17	33 structures	-Représentation Enabel  -Bureau Kindia	
<b>Déforestation</b>										
<i>Boîte à Image A2</i>	1	0	2	6	7	0	0	0	1	16
<i>Livret A5</i>	1	0	10	12	21	0	0	0	1	44
<i>Dépliant A5</i>	1	15	10	12	21	0	0	0	1	59
<i>Affiches A0</i>	3	0	6	18	21	34	34	0	3	116
<i>Affiches A4</i>	3	0	6	18	21	153	51	0	3	252
<b>Feux de brousse</b>										
<i>Boîte à Image A2</i>	1	0	2	6	7	0	0	0	1	16
<i>Livret A5</i>	1	0	10	12	21	0	0	0	1	44
<i>Dépliant A5</i>	1	15	10	12	21	0	0	0	1	59
<i>Affiches A0</i>	3	0	6	18	21	34	34	0	3	116
<i>Affiches A4</i>	3	0	6	18	21	153	51	0	3	252
<b>Ecotourisme</b>										

Supports de communication		Bénéficiaires								Total à imprimer
Thématiques	Types	Niveau central	Niveau Régional	Niveau Préfectoral	Niveau Communal	Niveau village	Organisations villageoises	Secteur privé	Enabel	
		-Min. Tourisme -Min. Environnement -Min. Agriculture -OGPR - ONT	-IR Environnement -IR Agriculture	-Préfecture de Kindia -Préfecture de Dubreka -DP Environnement K. - DP Agriculture K. -DP Tourisme K. -DP Environnement D. - DP Agriculture D. -DP Tourisme D.	-CU Kindia - CR Samaya -CR Damakaniah -CR Tondon -CR Falissade -CR Bangouyah -CR Kolente	Environ 17 villages	Environ 17	33 structures	-Représentation Enabel -Bureau Kindia	
<i>Boîte à Image A2</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Livret A5</i>	1	0	0	5	14	0	0	0	1	20
<i>Dépliant A5</i>	1	10	0	5	14	0	25	20	1	75
<i>Affiches A0</i>	5	10	0	5	35	0	50	0	5	105
<i>Affiches A4</i>	5	10	0	5	35	0	50	0	5	105
<i>Cadres photos A0</i>	5	10	2	5	5	0	0	20	3	45
<b>Braconnage</b>										
<i>Boîte à Image A2</i>	1	0	1	2	7	0	0	0	1	11
<i>Livret A5</i>	1	0	5	4	21	0	0	0	3	33
<i>Dépliant A5</i>	1	10	5	4	21	0	0	0	3	43
<i>Affiches A0</i>	3	0	3	6	21	34	34	0	3	101
<i>Affiches A4</i>	3	0	3	6	21	153	51	0	3	237
<b>Intervention Economie verte - Mont Gangan</b>										
<i>Dépliant A5</i>	1	25	6	24	35	0	0	33	5	128
<i>Kakemonos</i>	3	0	0	0	0	0	0	0	3	3

## **ANNEXE 5. DECLARATION CRITERES D'EXCLUSION OBLIGATOIRE**

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :
  - a. participation à une organisation criminelle ;
  - b. corruption ;
  - c. fraude ;
  - d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
  - e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
  - f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
  - g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
  - h. la création de sociétés offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;

3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;

4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ;
  - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
  - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
  - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
  - e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
  - f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;

6. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le non-respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.

La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique : [https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

**Date :**

**Lieu :**

**Signature :**

**Annexe 6- Offre Technique :**

**Annexe 7- RCCM**